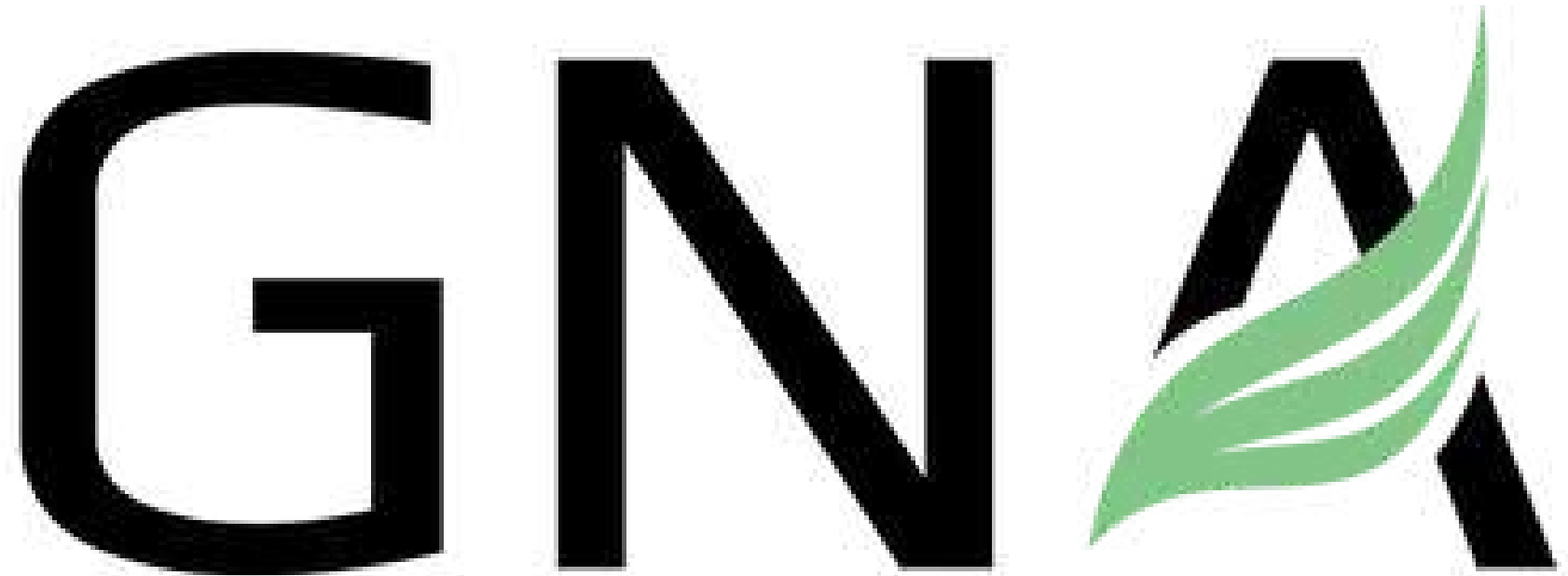


GNIA



Bio-Gestion Nuisances Animales

Audit technique

Sommaire

- Les raisons de l'action
- Les espèces principales présentes
- Comparatif comptage GOMn
- Mémoire photo de l'audit technique
- Les risques & la sécurité
- Protocole de Biosécurité – Fauconnerie GNA
- Le principe de l'effarouchement
- La méthode de l'effarouchement sur les sites d'enfouissement
- Les zones d'action
- La durée d'intervention
- Rapport d'intervention
- Exemple d'arrêté





Les raisons de l'action

À la suite de notre visite technique, il nous paraît important de rappeler l'intérêt de gérer les populations aviaires sur votre site d'Unité de valorisation et de traitement des déchets (SPEN) - Veolia, au 4 Rue Saint-Pierre, 50310 Le Ham.

- **Le rétablissement d'une situation naturelle**

Effectivement, la présence d'espèces en grand nombre sur votre site n'est pas naturelle ; elle traduit la présence de nourriture facilement accessible.

En faisant appel à une prestation d'effarouchement, vous rétablissez le cycle naturel de développement des populations.

- **La limitation de la pollution**

Lorsque les populations viennent se nourrir sur votre site, elles ingèrent des déchets qui peuvent tuer certains spécimens.

De plus, les populations peuvent déplacer des déchets et, par conséquent, polluer les habitats naturels autour du site impactant l'agriculture et la vie des riverains.

- **La concentration sur vos activités**

Réduire la présence aviaire, c'est protéger et valoriser durablement votre site

L'objectif est de retrouver une situation de développement des populations naturelles, par un moyen naturel.

Les espèces principales

Observation SPEN VÉOLIA (le Ham) 02/06/2025

Goéland argenté	< 9000- 10 000 individus
Goéland Brun	0
Goéland marin	32
Goéland Leucophée	0
Mouette Rieuse	0

Cigogne Blanche Envion <50

Grand corbeaux 2 individus

Corneille noire < 15 individus

Il est à noter que lors de notre visite technique nous n'avons pas observé de mouette rieuse, néanmoins elles ont été aperçues sur site à certaines périodes de l'année.

À la suite d'une observation du site SPEN VÉOLIA à le Ham, la population aviaire présente sur le site a pu être estimée.

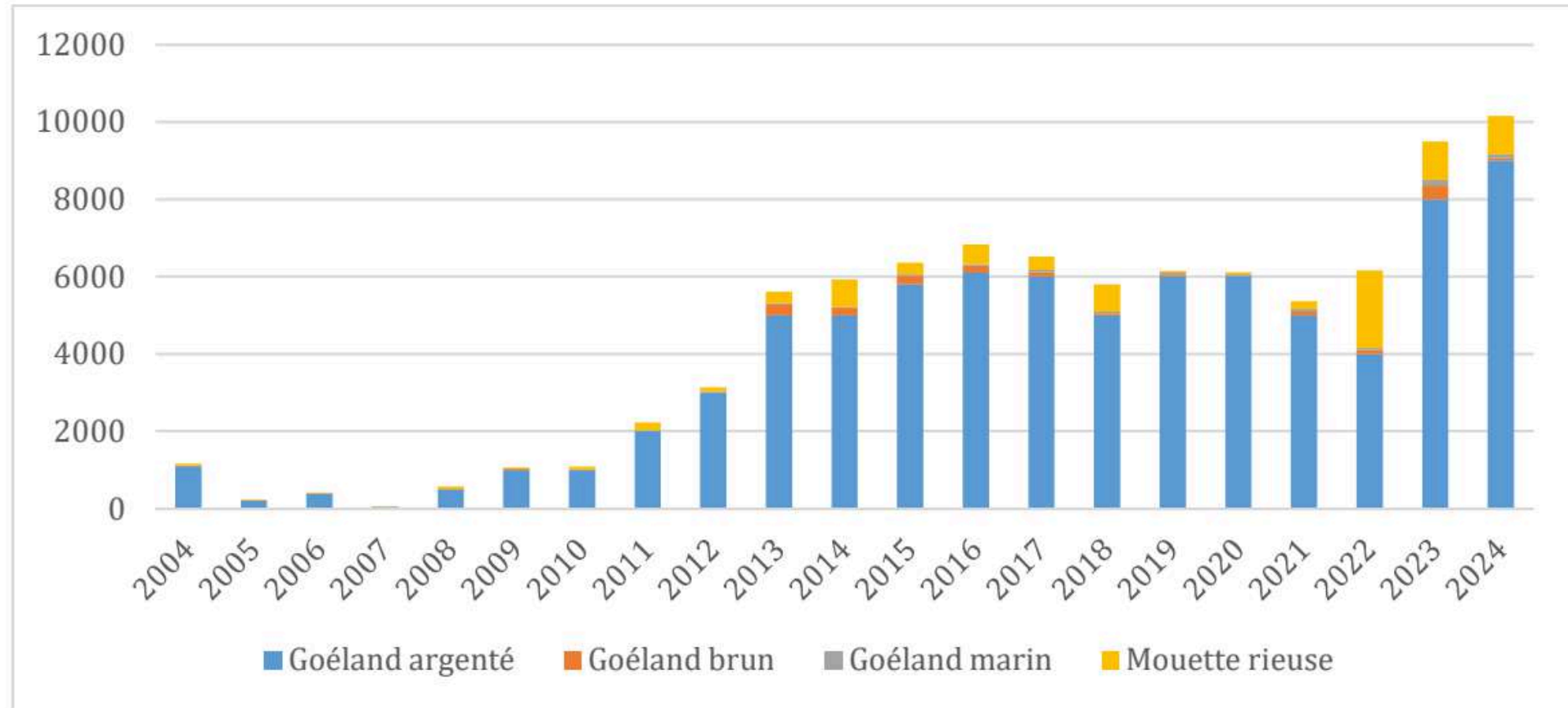
Il en ressort la présence en nombre approximatif d'un certain nombre d'espèces de laridés :

- Goéland argenté
- Goéland marin
- Mouette rieuse (période hivernal)

Il s'agit de la liste des espèces susceptibles d'être traitées par notre intervention.



Comparatif comptage GOMn



Mémoire photo



Esp: Goéland argenté

Mémoire photo



Esp: Goéland argenté

Mémoire photo



Esp: Goéland argenté

Mémoire photo



Esp: Goéland argenté

Mémoire photo



Esp: Goéland argenté

Mémoire photo



Esp:
Goéland argenté
Goéland marin
Cigogne blanche

Mémoire photo



Esp:
Goéland argenté
Goéland marin
Cigogne blanche

Mémoire photo



*Esp:
Goéland argenté
Goéland marin
Cigogne blanche*

Mémoire photo



Esp: Goéland argenté

Mémoire photo



Esp:
Goéland argenté
Goéland marin
Cigogne blanche

Mémoire photo



Esp: Goéland argenté

Mémoire photo



Esp:
Goéland argenté
Goéland marin
Cigogne blanche

Mémoire photo



*Esp: Goéland argenté adulte
et sub-adulte*

Mémoire photo



Esp: Goéland argenté

Mémoire photo



Esp: Goéland argenté

Mémoire photo



Esp: Goéland argenté

Mémoire photo



Esp: Goéland argenté

Mémoire photo



Esp:
Goéland argenté
Goéland marin
Cigogne blanche

Mémoire photo



Esp: Goéland argenté

Mémoire photo



Esp: Goéland argenté

Mémoire photo



Esp: Goéland argenté

Risque pour nos intervenants






⚠ Risques identifiés & Consignes de sécurité

- 🦶 Risque de chute, glissade ou entorse dans les déchets
- 🚧 Risque de collision avec les engins de chantier (ex. : bulldozer)
- 🔊 Risque lié au bruit (nuisances sonores élevées)
- 📡 Risque de mauvaise coordination avec les équipes du site. (contact radio).
- 🗑 Risque de blessure ou contamination par les déchets. (EPI).
- ☀ Risque d'exposition prolongée aux conditions extérieures. (météo).



Risque pour nos rapaces

Risques identifiés pour les rapaces en intervention

-  Risque de blessure liée aux déchets tranchants ou contaminés
-  Risque de collision avec les engins de chantier
-  Risque de perte de contact visuel avec le rapace
-  Risque lié aux conditions météorologiques extrêmes
-  Risque nutritionnel ou sanitaire



Sécurité de nos intervenants

Équipements de protection individuels (EPI)

- Utilisation de gilets haute visibilité
- Casques de protection
- Protections auditives
- Chaussures de sécurité coqué
- Sur-chaussures
- Gants jetables
- Masques FFP2
- Lunettes de protection

■ EPI jetés post-intervention dans un sac en polyéthylène fermé hermétiquement.



Sécurité de nos rapaces

Protocoles de sécurité pour les rapaces lors des missions d'effarouchement

- ➔ Coordination stricte avec les conducteurs (radio)
- ➔ Vol libre uniquement avec équipement de suivi (GPS)
- ➔ Surveillance continue lors du lâcher
- ➔ Hydratation et récupération assurées après l'effort
- ➔ Pas de manipulation seul par personnel non autorisé
- ➔ Aucun contact du rapace avec les déchets (risque d'ingestion toxique)
- ➔ Nourrissage contrôlé en dehors du site



Prévention du risque Influenza aviaire – Site SPEN VÉOLIA (Le Ham)

1. Manipulation des rapaces

- Désinfection systématique des gants et des mains entre chaque manipulation.
- Désinfection des serres avant retour dans les caisses de transport.
- Surveillance quotidienne de l'état de santé des rapaces.
- Nettoyage régulier des équipements (gants, fauconnières, longes, jets, perches).
- Désinfection fréquente des surfaces de travail et de transport.

2. Protocole terrain – Missions d'effarouchement

Découverte de cadavre

- Aucun contact direct avec le cadavre : port de gants jetables + sacs polyéthylène pour l'isolement.
- Signalement immédiat au réseau SAGIR et transfert du cadavre pour analyses.

Si contact charognard accidentel du rapace :

- Retrait rapide du cadavre,
- Désinfection immédiate des serres,
- Mise à l'écart du rapace + surveillance sanitaire pendant 10 jours.

Prévention du risque Influenza aviaire – Site SPEN VÉOLIA (Le Ham)

3. Véhicule d'intervention

- Désinfection des chaussures avant d'entrer dans le véhicule (fin de mission).
- Nettoyage intégral du véhicule entre chaque mission.
- Séparation stricte entre les zones de transport des rapaces et les zones de stockage alimentaire (boîtes hermétiques / sacs étanches uniquement).

4. Caisses de transport

- Changement quotidien des pads de fond.
- Nettoyage et désinfection des caisses à chaque utilisation.
- Interdiction de contact direct entre plusieurs rapaces via la même caisse (une caisse = un rapace).

5. Détention et jardinage en mission

- Pas de bac d'eau durant les périodes à risque.
- Pas de nourrissage à la perche pendant les interventions.
- Une perche dédiée par rapace. En cas de changement de place : Nettoyage + désinfection préalable obligatoire.
- Désinfection des perches tous les 3 jours au minimum ou plus si souillées.

Le principe de l'effarouchement

Le principe de l'effarouchement repose sur un élément essentiel : **la prédation**.

En raison de la présence excessive de nourriture sur votre site, les populations d'oiseaux se développent rapidement.

➔ L'effarouchement consiste à introduire un prédateur naturel renforcé — nos oiseaux — pour exercer une pression continue sur les espèces territoriales (goélands, corneilles, étourneaux).

Contrairement aux prédateurs sauvages, qui provoquent une prédation limitée, nos interventions permettent une présence dissuasive accrue.

⚠ Pour les espèces grégaires, l'effarouchement est plus complexe.

Il est essentiel de forcer les oiseaux à chercher d'autres sources de nourriture, en rendant votre site moins attractif.

⌚ La pression exercée doit être constante et régulière pour que les populations d'oiseaux territoriaux finissent par se déplacer durablement vers d'autres zones.





La méthode d'effarouchement en site d'enfouissement

Nous intervenons directement sur site en lâchant nos rapaces, recréant ainsi une situation naturelle d'attaque et de prédation.

🦅 Les oiseaux ciblés comprennent progressivement que nos rapaces représentent un danger réel. Il est possible que certains individus se fassent attraper. Dans ce cas, nous récompensons nos rapaces afin de maintenir leur motivation.

👉 Ces prises participent à renforcer le sentiment de crainte chez les espèces visées.

👉 Une fois cette peur installée, les oiseaux deviennent méfiants et s'enfuient dès que le fauconnier approche.

📅 Il s'agit d'un travail de fond, sur le long terme :

Les populations aviaires se développent à un rythme anormal en raison d'une source de nourriture artificielle.

Notre mission est donc de repousser ces oiseaux vers des zones naturelles.

🛡️ La plupart des espèces présentes sur le site étant protégées, nous vous accompagnons dans la demande de dérogation auprès de la préfecture pour la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces protégées.

Les zones d'action sur le site

Nos interventions s'articuleront autour de trois zones clés :

■ Zone principale : la zone d'enfouissement des déchets.

C'est le cœur de notre action, là où la présence de déchets attire en masse les goélands.

Cette zone est prioritaire pour instaurer une pression aviaire continue via nos rapaces.

■ Zone secondaire : la zone de pose des goélands.

Présents sur site, les bâtiments constituent des zones de pose privilégiées pour les goélands.

Ils leur offrent des points d'observation, de repos et parfois de nidification, favorisant ainsi leur installation durable.

Une surveillance régulière et ciblée est donc indispensable pour perturber leurs habitudes.

■ Zone potentielle : anciennes zones d'enfouissement

Ces zones peuvent servir de repli temporaire aux goélands.


Nous y mènerons des actions ponctuelles et ciblées.



La durée d'intervention

Déroulement prévisionnel de la mission d'effarouchement (Janv. 2026 – Déc. 2026)

Pour un total de 42 jours d'interventions, voici une proposition de calendrier annuel, avec un démarrage prévu en janvier 2026.

 À noter : la demande de dérogation (CERFA) devra être envoyée au plus tard en août 2025, le délai moyen de validation étant de 3 mois.



Mois	Dates proposées	Jours
1 janv. 2026	6-8 janv & 27-29 janv	6
1 févr. 2026	3-5 fév & 24-26 fév	6
1 mars 2026	3-4 mars & 30-31 mars	4
1 avr. 2026	6-7 avril & 27-28 avril	4
1 mai 2026	4-5 mai & 30-31 mai	4
1 juin 2026	3-4 juin & 27-28 juin	4
1 juil. 2026	10 juil. 2025	1
1 août 2026	7 août 2025	1
1 sept. 2026	2-3 sept	2
1 oct. 2026	5-6 oct	2
1 nov. 2026	2-3 nov & 25-26 nov	4
1 déc. 2026	1-2 déc & 19-20 déc	4
Total interventions	—	42 jours

La durée d'intervention



🕒 **Une stratégie déployée en trois phases**

1. Phase d'impact initial (Janvier 2026)

🎯 Objectif : instaurer une pression forte et immédiate sur les populations.

3 jours consécutifs répartis sur deux sessions en janvier et février (06-08 / 27-29 janvier et 03-05 / 24-26 février)
Interventions journée complète, du lever au coucher du soleil.

Cette phase marque le lancement de l'action dissuasive.

Bio-Gestion Nuisances Animales

La durée d'intervention



2. Phase d'effarouchement dynamique (mars à juin)

🎯 Objectif : désorienter les comportements installés et maintenir l'instabilité dans les zones de repos et d'alimentation.

Deux interventions de 2 à 3 jours consécutifs par mois.

Un pic hivernal en janvier (3 jours) pour contrer la hausse de fréquentation.

Les sessions d'intervention seront programmées de manière aléatoire afin d'éviter toute adaptation comportementale des goélands.

Fréquence modulée selon les mois, entre 2 et 4 jours d'intervention.

La durée d'intervention



3. Phase de stabilisation et surveillance (juillet à novembre)

🎯 Objectif : prévenir le retour des espèces ciblées et surveiller les éventuelles réimplantations.

Interventions plus espacées, avec 1 jour en juillet et août, puis 2 à 3 jours sur septembre et octobre.

Cette phase permet d'ancrer les résultats sur le long terme.

✅ Ce schéma progressif nous permet d'intervenir de manière ciblée, efficace et adaptée au cycle biologique des espèces, tout en respectant le cadre réglementaire.

Bio-Gestion Nuisances Animales

Nos rapport d'interventions



À chaque intervention, vous recevrez un rapport détaillé, conforme aux demandes de la DDPP, précisant les avancées de la mission :

Rapport d'Intervention – Effarouchement Goélands Argentés

1. Informations générales

- Société de fauconnerie : _____
- Responsable de l'intervention : _____
- Site concerné : _____
- Date(s) et heure(s) d'intervention : _____
- Conditions météorologiques : _____

2. Détails de l'intervention

- Durée de l'intervention : _____
- Zones couvertes : _____
- Nombre et type de rapaces utilisés : _____
- Méthode utilisée : _____
- Matériel utilisé : _____

3. Observations sur la faune

- Espèces observées : _____
- Nombre estimé d'individus présents : _____
- Comportements observés : _____
- Réactions face aux rapaces : _____
- Déplacement ou absence après les vols : _____

4. Résultats / Bilan de l'intervention

- Capture éventuelle : _____
- Évolution depuis le début du programme : _____
- Incidents ou anomalies : _____

5. Pièces jointes

-  Photos datées
-  Cartes ou plans du site
-  Fiches d'observation ou de terrain

Exemple d'arrêté

📌 Démarches administratives obligatoires

Pour que nos interventions puissent se dérouler dans le respect de la réglementation, il est nécessaire de déclarer la perturbation intentionnelle des espèces mentionnées précédemment (cf. : liste des espèces ciblées).

Cela implique :

Une demande de dérogation au titre de la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées,
La création d'un dossier justificatif pour encadrer légalement cette intervention.

[Vous trouverez ci-joint le formulaire CERFA vierge à compléter.](#)

⚠ Conformément à la réglementation, la demande doit être effectuée par l'entreprise concernée, c'est-à-dire celle qui subit la présence des espèces protégées sur son site.

Nous vous accompagnons dans la rédaction complète du dossier, y compris la partie technique et scientifique, afin de faciliter votre dépôt auprès de la DREAL.



Rapport d'audit technique

La mise en place de l'ensemble de ces actions combinées permettra de restaurer un fonctionnement optimal du site tous en limitant les nuisances aviaires et les risques majeurs de déséquilibre écologique locale associé.

Suite à notre diagnostic, vous trouverez ci joint notre offre d'accompagnement sur mesure pour la gestion annuelle de vos nuisances.



FAUCONNERIE GNA

Bio-Gestion Nuisances Animales



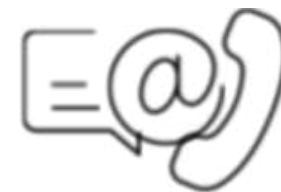
DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Alexis VIGNON
06.46.89.00.41
Contact@gna-biogestion.com



RESPONSABLE D'AFFAIRES :

Bastien Bourguignon
07-85-30-31-12
Bastien.bourguignon.pro@gmail.com



FAUCONNIERS PROFESSIONNELS:

Théo Feuillette
Vincent cochet martin
Justine troufléau
Philippe vignon



RESPONSABLE ADMINISTRATIVE :

Martine Michaud